

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

L'empathie, un poison social

Dans le vocabulaire courant, l'empathie est considérée comme un synonyme de respect d'autrui et d'humilité. C'est en quelque sorte la sympathie poussée à la perfection.

La sympathie, c'est le fait de *souffrir avec* autrui, de l'accompagner dans sa douleur, de l'en soulager en en prenant une partie sur soi. Cet autrui n'est pas forcément un proche. Ce peut être un inconnu qu'on rencontre dans une situation difficile. La sympathie est l'expression naturelle et immédiate d'un sentiment de commune humanité.

Etymologiquement, éprouver de l'empathie signifie *souffrir dans, ressentir à l'intérieur*. Selon le *Dictionnaire de psychologie Doron-Parot*, «l'empathie consiste à saisir avec autant d'exactitude que possible les références internes et les composantes émotionnelles d'une autre personne et à les comprendre comme si l'on était cette autre personne.»

L'empathie est une forme d'investigation utile au romancier, au psychiatre ou à l'enquêteur criminel. Elle leur permet de saisir les ressorts profonds des comportements du héros, du patient ou du suspect dont ils ont brièvement investi la personnalité.

L'empathie à la mode vise toutefois moins à connaître une personne en profondeur qu'à abolir la distance des dogmes, des règles morales et des conventions sociales qui nous en sépare, et à établir une relation directe, inconditionnelle, fusionnelle avec elle. On s' imagine contribuer ainsi à établir un univers nouveau, sans conflits ni différences, où tout le monde est en prise directe avec tout le monde, pense comme tout le monde et souffre pour tout le monde.

Cette mode fusionnelle pose des problèmes à ceux qui exercent l'autorité dans le cadre de leur fonction, l'homme politique, le prêtre, l'enseignant, le directeur d'entreprise, le médecin, le juge, le père de famille et bien d'autres. Ces personnes sont amenées, dans l'exercice de leur fonction, à prendre des décisions dont les conséquences à court terme peuvent être dramatiques: renvoyer un élève invivable même s'il a des motifs familiaux de l'être, licencier pour des motifs économiques un employé qui n'a pas démerité, annoncer une maladie incurable à un patient, condamner à la prison un

accusé repentant ou exiger le respect de telle exigence morale alors qu'elle n'est plus reconnue par la société.

La responsabilité, reconnue par la société, de ces personnes leur donne le droit et leur fait un devoir de prendre ces décisions. Elle leur crée une sorte de statut social distinct qui légitime leurs actions aux yeux des autres, qui les légitime aussi à leurs propres yeux, leur fournissant un surcroît de force pour prendre certaines décisions particulièrement délicates ou impopulaires.

L'autorité implique une certaine distance entre celui qui l'exerce et celui sur lequel elle s'exerce. L'empathique conteste précisément cette distance au nom d'une relation humaine plus proche et, croit-il, plus authentique. Mais la proximité empathique ne se paie-t-elle pas d'une distorsion de la vision d'ensemble? Et celui qui joue le jeu fusionnel, est-il réellement plus authentique que celui qui assume ses responsabilités et le statut social qui leur est lié?

Si je fonctionne comme expert à une soutenance de thèse et que la thèse se révèle nulle, mon devoir est de le dire. Ce n'est pas facile, car cela représente des années de perdues pour le candidat. Toutefois, je suis là uniquement pour jouer mon rôle d'expert. C'est pour cela et rien d'autre que l'université m'a convoqué. Et c'est en quelque sorte à l'abri de ce rôle parfaitement délimité, comme un comédien à l'abri de son masque, que je peux exprimer mon jugement sans état d'âme et en toute objectivité. La sympathie naturelle que j'éprouve à l'égard du doctorant, comme à l'égard de toute personne en détresse, n'y change rien. Elle m'inspirera tout au plus des conseils amicaux pour qu'il fasse mieux la prochaine fois, voire pour qu'il arrête les frais et choisisse une voie au niveau de ses capacités.

Adoptant une attitude empathique, au contraire, je vivrai la soutenance comme si j'étais moi-même candidat. Je ressentirai ses angoisses face à la perspective d'un échec peut-être définitif, son humiliation, son désespoir. Il me sera alors impossible de me limiter à mon rôle d'expert: je me trouverais moi-même mesquin, légaliste, inhumain. Me départissant de ce rôle, ôtant mon vêtement d'expert, je réduis mon rôle à celui d'un simple homme face à

un autre homme. Et j'accorderai le doctorat, éventuellement assorti de quelques réserves destinées à calmer mes remords d'expert. A ce moment, j'aurai évacué la relation d'examineur à examiné au profit d'une proximité purement sentimentale.

Mon petit cœur sera rasséréiné. J'aurai évité le conflit immédiat mais au prix d'un mensonge aux conséquences incommensurablement plus graves. Je commets une injustice vis-à-vis d'autres doctorants qui ont échoué devant des experts moins empathiques. Je crée un précédent et abaisse la valeur générale des doctorats accordés par l'université qui a eu la sottise idée de m'engager comme expert. Et pour en revenir au candidat, je le trompe sur sa valeur réelle, je l'engage sur une voie sans issue, ce qui fait qu'il se retrouvera ultérieurement dans une situation encore beaucoup plus pénible que si j'avais pris mes responsabilités.

Je me console lâchement en me disant que ce n'est qu'une exception, que les autres seront – heureusement – moins gentils que moi.

L'empathie, me privant du soutien collectif fourni par mon statut d'expert officiel, a placé la décision terrible sur mes seules épaules. Je ne l'ai pas supporté. Peu le supportent, ce qui explique que de nombreuses personnes partent en *burn-out*, «pètent les plombs», «montent les tours» ou sombrent dans d'autres affections psychosomatiques à la mode.

Dans les séries télévisées américaines, on dit automatiquement «ça va aller» à celui qui apprend qu'il est gravement malade ou que son oncle est mourant. On n'en sait évidemment rien, on est peut-être même sûr du contraire, mais on ne supporte pas de voir souffrir l'autre. Il ne s'agit pas de sympathie. Si on nie la réalité pénible qui le touche, c'est pour éviter que, par habitude empathique, nous ne transférons sa souffrance sur nous-mêmes.

L'empathie ne nous fournit qu'une connaissance partielle de la personne qui est en face de nous. On peut ressentir avec acuité sa souffrance, son sentiment d'abandon, son désespoir. Mais, peut-être parce qu'on est trop proche d'elle, trop immergé dans ses sentiments, trop écrasé par les contraintes qu'elle subit,

on ne saisit pas ce qu'il y a en elle de liberté et de volonté, de distance à l'égard d'elle-même. L'empathie ne nous renseigne pas sur sa capacité d'assumer ses erreurs, de dépasser une situation pénible, voire d'en tirer profit. L'approche empathique ne nous fait connaître qu'un être réduit à ses seules déterminations. Elle fait l'impasse sur les qualités supérieures de l'être humain.

Si un juge, par exemple, se met par empathie à la place de l'accusé, il en oublie le droit et la morale, qui impliquent la liberté humaine. Les «références internes» et les «composantes émotionnelles» de l'accusé, les mécanismes psychologiques et sociaux qui l'ont conduit à l'infraction prennent une valeur décisive à ses yeux. Ils l'empêchent de voir que l'accusé aurait pu agir autrement et qu'il est responsable de ses actes. Le jugement devient impossible et la sanction prend un tour arbitraire.

La phobie de l'échec qui règne dans certains milieux scolaires s'explique par cette même incapacité de reconnaître ce qui est pourtant une évidence quotidienne: l'élève, comme tout être humain, est généralement capable de réagir positivement à une sanction ou à une situation d'échec, de cicatrifier ses blessures, de se remettre d'une injustice, en un mot, de reprendre la maîtrise de sa vie. C'est même à travers ces obstacles surmontés que sa personnalité se constitue.

Indiscreète quant à l'objet, dissolvante pour le sujet, entrave à l'exercice de l'autorité, méprisant les conventions sociales, niant les vérités générales – sous réserve du discours sur sa propre universalité – l'empathie est d'un usage dangereux pour le commun des mortels. Contentons-nous de la sympathie, relation équilibrée entre des êtres humains libres, germe d'une amitié possible. Gardons nos distances pour conserver notre propre identité. N'hésitons pas à être opaque aux autres et à reconnaître la légitimité de leur propre opacité (en d'autres temps, on aurait parlé de pudeur ou d'intimité)! Souffrons avec les personnes, mais en restant à l'extérieur de leur «misérable petit tas de secrets». Et défendons vigoureusement le nôtre contre toute tentative d'intrusion empathique!

OLIVIER DELACRÉTAZ

« ECOLE 2010 – SAUVER L'ECOLE »

Il est temps de récolter les dernières signatures et de renvoyer les listes.

Adresse: Initiative «Ecole 2010», C.P. 30, 1816 Chailly/Montreux.

Même une feuille avec une seule signature mérite d'être renvoyée!

Dernier délai: 17 janvier.

Jean-Jacques Rousseau, le bon sauvage et le révolutionnaire

Jean-Jacques Rousseau a le privilège d'avoir été lu par les plus fins commentateurs, parmi eux Jean Starobinski. Le critique genevois lui a notamment consacré sa thèse, sous le titre *Jean-Jacques Rousseau: la transparence et l'obstacle*¹: quelle plume subtile, précise, poétique par endroits, lumineuse dans ses synthèses, toujours maîtrisée et mesurée! On en oublie presque l'objet de l'analyse, Rousseau lui-même. C'est pourtant de lui qu'il s'agit ici, de sa pensée, en particulier telle qu'elle s'exprime dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, court essai rédigé en 1755.

L'inégalité, pour Rousseau, c'est le mal. Tous les vices, tous les malheurs, toutes les souffrances de l'homme en découlent. Elle est scandaleuse aux yeux du philosophe, arbitraire, injuste et factice: une construction dont l'homme est entièrement responsable et qui s'oppose en tous points à «l'état de nature». Cet artifice qui a causé – et continue de causer – tant de ravages, il s'agit pour Jean-Jacques, dans les pages de son *Discours*, de l'écarter par la force de la volonté et d'imaginer l'homme d'avant l'inégalité, c'est-à-dire l'homme authentique et heureux.

Il fut un temps, fort lointain, où l'homme n'avait rien et ne demandait rien. Soucieux avant tout de sa conservation, libre prisonnier de ses instincts, aucune passion ne le tourmentait. Aucune distance n'existait entre lui-même et le monde, la nature et les autres créatures; pas même la distance de la raison et de la réflexion, qu'il ne possédait pas. De ce point de vue-là, l'homme à l'état de nature n'était pas différent de l'animal, pas encore animal raisonnable. Les deux spécificités qui font de lui un homme et le distinguent de l'animal sont la liberté et la faculté de se perfectionner. Cependant, l'homme naturel n'oppose jamais sa liberté aux impulsions de sa nature. Quant à la faculté de se perfectionner, elle demeure quasiment à l'état virtuel. De fait, dans cette condition primitive de fusion avec la nature, qui lui offre tout ce dont il a besoin, l'homme naturel aurait très bien pu se passer de ce qui faisait son humanité.

Cet homme auquel rêve Rousseau ne possède pas de chez lui, n'est d'aucun lieu particulier. La patrie n'existe pas dans l'état de nature. Une seule maison, vaste, chaleureuse et prodigieuse, abrite toutes les créatures sans distinction: la nature. Habitants du même lieu, ces créatures n'entretiennent néanmoins aucun commerce entre elles; l'homme vit isolé, n'a pas besoin de ses semblables, se suffit à lui-même. Comment l'espèce se perpétue-t-elle? Au moment où l'instinct sexuel exige d'être assouvi, l'homme naturel s'accouple avec la première «femelle» que le hasard a mis sur son chemin, puis repart de son côté sans autres soucis. La mère enfante, nourrira son enfant aussi longtemps que nécessaire, mais aucun lien d'affection ne l'unira à celui-ci, et réciproquement. Devenu capable de subvenir à ses besoins vitaux, l'enfant quitte sa mère, ne la reverra plus, ne la reconnaîtra pas s'il venait à la croiser dans sa bienheureuse errance. Les seuls liens qui existent entre les hommes dans l'état de nature sont ceux, toujours éphémères, que l'instinct vital est amené à nouer pour être satisfait.

Ce portrait de l'homme primitif que dresse Rousseau dans la première partie de son *Discours* peut provoquer le rire, et l'on doit surveiller sa plume pour ne pas le tourner en dérision. On est également perplexé: quelle attirance le citoyen de Genève pouvait-il éprouver pour un tel état de l'homme et du monde? Ce dernier nous paraît peu séducteur. Rousseau nous répondrait, premièrement, que nos sourires et nos perplexités sont des réactions d'hommes civils, qui se sont tragiquement éloignés de leur véritable nature. Nos rires sont les signes de notre déchéance par rapport à cet état premier. D'autre part, il faut savoir qu'une partie importante de la réflexion moderne sur la nature de la société a relu très sérieusement le discours de Rousseau. Poursuivons donc notre lecture.

L'homme à l'état de nature n'a peut-être jamais existé; c'est Rousseau lui-même qui l'affirme: «Il ne faut pas prendre les recherches, dans lesquelles on peut entrer sur ce sujet, pour des vérités historiques, mais seulement pour des raisonnements hypothétiques et conditionnels, plus propres à éclaircir la nature des choses, qu'à en montrer la véritable origine [...]»² Cette «nature des choses» que Rousseau met au jour serait la véritable nature de l'homme: idéale, rêvée, et pour cette raison (notamment) d'autant plus vraie. Si cet homme n'a pas existé, il aurait dû exister ainsi à l'origine.

Restent heureusement des traces de l'homme primitif, à partir desquelles la rêverie de Rousseau peut se déployer. Il y a d'une part quelques endroits sur la terre où vivent encore quelques hommes moins dénaturés qu'ailleurs; il s'agit de peuplades sauvages, comme les Hottentots et les Caraïbes, que Rousseau cite fréquemment en exemples pour leur rapport beaucoup plus immédiat avec la nature et leurs semblables (le philosophe reprend et alimente ici le mythe du bon sauvage). Plus fondamentalement, il y a en l'homme une bonté naturelle à laquelle croit Rousseau, et qui peut être considérée comme une survivance de l'état primitif.

Cette bonté essentielle a cependant été recouverte par l'histoire de l'humanité. Que s'est-il passé pour que nous en soyons là aujourd'hui? Rousseau ne peut expliquer autrement l'inégalité, origine du mal dont il s'agit d'expliquer l'origine, que par le hasard. Ce dernier a voulu, à un moment donné, que la nature devienne hostile à l'homme naturel: «des années stériles, des hivers longs et rudes, des étés brûlants qui consomment tout»³ contraignent celui-ci à trouver sa pitance par ses propres moyens, moyens qui seront les premiers produits de son intelligence scientifique et technique. Ce sont ainsi les circonstances dont est responsable un hasard malheureux qui ont fait naître la faculté intellectuelle de l'homme. Ce premier mal engendre aussitôt un autre: l'homme qui, de naturel, est passé maître de la nature, en tire un certain orgueil. Ce premier vice sera à l'origine de tous les autres.

Toute l'histoire de l'humanité, pour Rousseau, se résume aux conséquences logiques de ce premier déclin. Le hasard continue de mal faire les choses: «De grandes inondations ou des tremblements de terre environnent d'eaux ou de précipices des cantons habités; les révolutions du globe détachèrent et coupèrent en îles

des portions du continent.»⁴ Les hommes se trouvent alors rapprochés malgré eux et contraints de vivre ensemble. Les instruments techniques qu'ils sont désormais capables de produire leur permettent d'élever des cabanes dans lesquelles ils vivent pour la première fois en famille, et qui engendrent un sens encore confus de la propriété. La société est née. Les relations entre les hommes amènent entre eux des comparaisons; les inégalités naturelles, qui restaient sans conséquences dans l'état de nature, sont mises en lumière. Naissent ensuite la métallurgie et l'agriculture, la division du travail, la propriété du sol, l'enrichissement des uns, plus habiles et plus forts, au détriment des autres. C'est encore le hasard, décidément malveillant, qui est l'origine de la métallurgie, «la circonstance extraordinaire de quelque volcan qui, vomissant des matières métalliques en fusion, aura donné aux observateurs l'idée d'imiter cette opération de la nature». Le travail amènera donc l'inégalité des richesses, inégalité de fait qui sera consacrée plus tard par le droit, et c'est sur cette inégalité de droit qu'est fondée la société de Rousseau.

* * *

Pour Rousseau, ainsi, l'homme n'est pas par nature un animal politique, comme l'affirmait Aristote; il n'est pas fait pour vivre en communauté. Il n'est pas par nature un animal raisonnable, comme l'écrivait encore le philosophe grec; il n'est pas davantage un animal moral: dépourvu de passions, la question du bien et du mal ne se pose pas pour lui. La société, la raison – et par elle, les sciences et les arts –, la morale sont autant de constructions humaines – de l'homme dénaturé –, dont le hasard est la cause première. Lisons ce qu'il écrit à ce propos Jean Starobinski:

«Ainsi, par un transfert de responsabilité dont on a peut-être pas assez souligné l'importance, Rousseau présente comme une œuvre humaine ce que la tradition définissait comme un don originel de la nature ou de Dieu. Création humaine, le perfectionnement du langage articulé, création humaine, l'union durable du mâle et de la femelle; création humaine, la société, la propriété, les règles formelles du droit; création humaine, la morale, sitôt qu'elle se fonde en raison et outrepassé, dans ses prescrip-

tions, le simple instinct de conservation et l'élan obscur de la sympathie.»⁵

L'homme n'est donc pas essentiellement coupable. Sa bonté foncière demeure. Si cela avait un sens, il faudrait condamner le hasard. Au deuxième rang des accusés, il faut pointer du doigt la société. Et la condamnation, dans ce cas, peut prendre effet. La société est tangible, visible, elle existe. De là à dire que la pensée de Rousseau, comme d'autres écrivains du XVIII^e siècle, prépare la Révolution, il y a un pas facilement franchi.

La clef de voûte du système rousseauiste nous semble être cette séparation radicale, absolue, entre l'homme d'un côté, bon par essence, et la société de l'autre, nécessairement mauvaise⁶. Rousseau le formule ainsi dans une lettre: «[...] le développement des lumières et des vices se fai[t] toujours en même raison, non dans les individus, mais dans les peuples; distinction que j'ai toujours soigneusement faite, et qu'aucun de ceux qui m'ont attaqué n'a jamais pu concevoir.»⁷ Distinction qui sera reprise et reformulée, plus tard, par les théoriciens du marxisme. Il est frappant, presque incroyable, que cette invention romanesque de l'homme naturel par Rousseau rejoigne obscurément l'idéologie communiste, dont on sait quelles ont été les tragiques réalisations.

BENOÎT MEISTER

¹ Jean Starobinski, *Jean-Jacques Rousseau: la transparence et l'obstacle*, Gallimard, coll. «Tel», 1971.

² J.-J. Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, éd. Libro, 2006, p. 24.

³ *Ibid.*, p. 54.

⁴ *Ibid.*, p. 58.

⁵ Jean Starobinski, *op. cit.*, p. 344.

⁶ Starobinski formule ainsi cette séparation: «Le mal se produit par l'histoire et la société, sans altérer l'essence de l'individu. La faute de la société n'est pas la faute de l'homme essentiel, mais celle de l'homme en relation. Or, à la condition de dissocier l'homme essentiel et l'homme relation, à la condition de séparer sociabilité et nature humaine, on peut attribuer au mal et à l'altération historique une situation périphérique par rapport à la permanence centrale de la nature originelle.» (p. 33)

⁷ Lettre à Christophe de Beaumont, cité par J. Starobinski, p. 33.

Revue de presse

Les dix commandements de M. Blocher

Un livre vient de paraître: «Le principe Blocher. Manuel de direction», résultat des entretiens d'un journaliste avec le conseiller fédéral. M. Gérard Delaloye en rend compte, d'une manière fielleuse bien sûr, reproduisant entre autres dans *L'Hebdo* du 29 novembre les dix commandements qui ont inspiré le chef d'entreprise devenu conseiller fédéral:

[...] 1) Tu ne vivras pas de ton entreprise, mais pour ton entreprise; 2) Tu aimeras tes collaborateurs comme toi-même; 3) C'est la tâche qui prime, pas les hommes; 4) En période de prospérité, on te courtera, en temps de crise tu seras seul; 5) Même si l'esprit d'équipe est à la mode, la responsabilité est indivisible; 6) Tu assumeras toutes les responsabilités de ton

domaine; 7) Respecte la sagesse populaire: «chacun son métier et les vaches seront bien gardées»; 8) Présente-toi tel que tu es, avec tes forces et tes faiblesses; 9) Tu ne diras que ce que tu penses, mais pas tout ce que tu penses; 10) Tu te rappelleras que la vie n'est pas qu'une ascension, qu'il y a aussi des chutes et qu'après l'ascension reprend, c'est une question de confiance en Dieu. [...]

Ces règles toutes pragmatiques sont nées de l'expérience et du bon sens. Elles n'ont certes rien à voir avec les «valeurs républicaines» chères à M. Luc Recordon et consorts (y compris certains journalistes de *L'Hebdo*) qui depuis quelque temps brandissent ce slogan creux et désuet évoquant la III^e République française.

E. J.

Vous dites suissitude?

Depuis les soubresauts dramatiques du Sonderbund, la Suisse a connu à trois reprises la guerre à ses frontières: en 1870-71 la guerre franco-allemande, en 1914-18 la première guerre mondiale, en 1939-45 la seconde. Chaque fois, une volonté de défense sans faille, plus forte que les querelles de politique intérieure, ont marqué une génération. L'union nationale n'a jamais été aussi forte que dans les heures graves de l'été 40 (sous la conduite, ne craignons pas de le répéter, de deux grands Vaudois). Et puis, changement de décor: plus de soixante ans de paix revenue entre nos voisins. L'éventualité d'une guerre à nos frontières, voire à l'intérieur de celles-ci, devient très improbable sinon exclue, les budgets militaires fondent, les fortins se reconvertissent en résidences secondaire, les rangs des «vieux de la mob» s'éclaircissent et les plus jeunes commencent à s'interroger: à quoi sert la Suisse? Le patriotisme traditionnel est mal vu, il y a du «malaise partout», des campagnes culpabilisantes font des ravages, l'heure est à l'Europe et à l'ONU, l'Expo 02 ne parvient pas à réchauffer un peuple dé-

boussolé. Et les médias, obsédés par la chasse au scoop et perdant tout sens des proportions, entretiennent un stress qui n'arrange rien. Quelques années passent (sans mob!), la génération de mai 68 flotte, et voici que le balancier revient avec un néo-patriotisme fondé sur des «valeurs» si possible «républicaines»... pour les mots qui ne veulent rien dire, nous sommes servis! C'est le retour des croix blanches sur fond rouge, des grandes opérations diplomatico-humanitaires, en même temps que des élections de Miss Suisse et autres stars à gogo. Les Suisses se cherchent et croient trouver une raison d'être dans un nouveau mot: la suissitude. On ne sait pas très bien ce que c'est, mais ça marche, et ça flotte...

Ce phénomène fait l'objet d'un petit livre, sorti en 2006 mais encore actuel, suite à une table ronde organisée par les Rencontres suisses. Le titre: «De la Suisse dans les idées, médias et conscience nationale» (aux Editions de l'Aire). Les auteurs: une quinzaine de personnalités, sous la direction de Christophe Büchi, d'Eric Burnand à Martine Brunschwig-Graf en passant

par Philippe Barraud et Joelle Kuntz. Leur tentative: répondre à la question de savoir si la Suisse est une réalité ou une simple idée. Ces 150 pages méritent lecture et discussion, même si nous restons sur notre faim dans notre recherche d'une définition de la suissitude.

Nous ne croyons pas à la justification de la réalité suisse par la proclamation de «valeurs» telles que l'Etat de droit, les droits de l'homme ou la démocratie. Il est beaucoup plus important de définir, pour leur donner la priorité, les intérêts que nous partageons, Vaudois et Confédérés, à commencer (mais pas seulement) par une politique étrangère commune et affirmée. Nous ne mettons dans cette préférence aucun accent égoïste, car notre intérêt consiste aussi à une réputation d'ouverture et de disponibilité. C'est sous l'angle de nos intérêts communs et permanents qu'il importe d'identifier, puis de résoudre les problèmes aux quels notre société est aux prises chaque jour. Prenons l'exemple du statut des étrangers: accueillir ou refouler, naturaliser ou refuser? Nous avons un intérêt évident à ce que nos frontières restent ouvertes

(dans les deux sens!) et à ce que cela se sache; mais ce même intérêt nous commande de les fermer dans certains cas ou de rendre leur franchissement plus difficile, même si ces restrictions heurtent le devoir d'hospitalité, qui s'impose en bonne morale aux particuliers mais non à l'Etat.

En tête des intérêts dont l'Etat a la garde, figure la liberté du pays dans l'indépendance. Cette liberté est la mère et la garante de toutes les autres; elle n'exclut pourtant nullement des rapprochements et des alliances. C'est le fédéralisme, qui n'a rien à voir avec l'absurde caricature que certains baptisent «cantonalisme clochemerlesque». Comme l'a rappelé P.-F. Vulliemin dans le dernier *Contrepoisons*¹: «Charles Maurras avait raison: la première des libertés, c'est l'indépendance de la patrie».

Liberté et Patrie? Cela nous rappelle quelque chose. Quant à la définition de la suissitude, elle peut attendre.

PHILIBERT MURET

¹ Cahier de la Renaissance vaudoise N° CXLV, dans l'article intitulé «La première des libertés».

La nouvelle loi fédérale sur le travail au noir

Comme chaque année, le 1^{er} janvier amène sa ribambelle d'entrées en vigueur de lois fédérales. En 2008, une des nouveautés peu réjouissantes s'appelle «loi fédérale sur le travail au noir», abrégée LTN¹.

Nos lecteurs, tous très sensibles au politiquement correct, auront remarqué l'affront contenu dans le titre de cette loi. Peut-être encore, au XXI^e siècle, parler de «travail au noir»? La version de la langue de Goethe ne vaut guère mieux; il y est question de «Schwarzarbeit». On s'étonne que l'administration fédérale, dont les offices et les bureaux sont innombrables, ne contienne pas un service capable de faire remarquer à Madame la Conseillère fédérale Doris Leuthard que le nom de cette nouvelle loi est politiquement tout à fait incorrect. Bref, passons.

A propos de la motivation d'une telle loi, on trouve sur le site de l'administration fédérale des «notes de discussion» de Madame la Conseillère fédérale dont il nous semble opportun de reproduire un extrait:

«Celui qui travaille au noir porte préjudice à lui-même car il renonce au salaire auquel il a droit et à la protection des assurances sociales. Celui qui travaille au noir ou qui occupe quelqu'un au noir soustrait à l'Etat et à la société l'impôt et les cotisations sociales (AVS, AI, AC) qui leur sont respectivement dus. C'est pourquoi le travail au noir n'est pas un délit négligeable! Quiconque travaille au noir est punissable. Nous payons tous les conséquences d'une telle pratique. D'où la nécessité de la nouvelle loi sur le travail au noir, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008.»

Remarquez la qualité de l'argumentation: les travailleurs au noir nuisent à eux-mêmes et à la société, ce n'est pas négligeable et donc... il y faut une nouvelle loi fédérale!

Madame la Conseillère fédérale relève ensuite que la Suisse est classée par l'OCDE en 2^e position des pays connaissant la plus faible économie souterraine. Elle s'empresse d'ajou-

ter: «Néanmoins, il n'y a là aucune raison de rester inactif.»

Quant au contenu de la loi, relevons un point positif: la loi prévoit une procédure simplifiée de prélèvement des cotisations sociales pour les très petites entreprises. Cela reste une mince concession.

Pour le reste, la loi a surtout vocation à permettre des contrôles en matière d'assurances sociales, de droit des étrangers et d'imposition à la source. L'article 7 prévoit que *les personnes chargées des contrôles peuvent: a. pénétrer dans une entreprise ou dans tout autre lieu de travail pendant les heures de travail des personnes qui y sont employées; b. exiger les renseignements nécessaires des employeurs et des travailleurs; c. consulter ou copier les documents nécessaires; d. contrôler l'identité des travailleurs; e. contrôler les permis de séjour et de travail.*

Les lois spécifiques (différentes lois sur les assurances sociales ou loi sur le séjour et l'établissement des étrangers) prévoient déjà des sanctions pour les contrevenants. La loi sur le travail au noir participe de la mise en œuvre des lois susmentionnées; elle doit en fait permettre de mieux poursuivre et réprimer les différentes infractions liées au travail au noir.

Avec cette loi, il nous semble que la Suisse entre dans un système «à la française» d'inspecteurs du travail chargés de traquer les infractions. Nous le regrettons amèrement dans la mesure où cette intrusion supplémentaire de la Confédération – quand bien même elle paraît donner des instruments de lutte aux syndicats en leur conférant la qualité pour agir devant les tribunaux – affaiblit en réalité à long terme le rôle des syndicats et associations patronales en démobilisant leurs forces.

JULIEN LE FORT

¹ Loi publiée au *Recueil officiel* 2007 359. Message du Conseil fédéral dans la *Feuille fédérale* 2002 3371.

Qui a écrit cela?

Il y a quelques années, quand les hommes politiques ne pouvaient pas sonder la population, leurs discours n'étaient pas écrits en fonction de ce que les gens voulaient entendre. Ils prenaient souvent des décisions fortes. S'ils avaient pu sonder leurs électeurs, ils auraient sûrement agi autrement. Aujourd'hui, beaucoup de choses se font malheureusement de cette manière.

Ces quelques lignes sont extraites d'une interview d'Angelina Jolie citée dans l'*Hebdo* du 14 septembre 2007. A une question du journaliste concernant ses ambitions de politicienne, l'actrice américaine répond encore: *Je ne suis ni démocrate, ni républicaine et suis donc plus efficace. Je ne suis pas liée à quoi que ce soit et n'ai pas de comptes à rendre à des électeurs.*

Aucun de nos lecteurs, fût-il candidat malheureux ou élu lors des dernières élections fédérales, n'a été en mesure de citer l'auteur de ces propos.

Notre nouvelle citation change de registre et d'époque. Quoique antérieure à la naissance des mouvements écologistes, au décodage du génome humain ou à la floraison des biotechnologies, elle garde néanmoins toute sa pertinence.

Beaucoup de biologistes pensent que nous tenons dès maintenant la clef de l'évolution. Elle se serait accomplie par le moyen de ces brusques changements, ou mutations, qui se produisent à tout instant dans le patrimoine héréditaire des êtres vivants. Ainsi, les variations que nous constatons dans nos cultures et dans nos élevages nous présenteraient en raccourci le phénomène qui nous enfanta. La nature continuerait de se faire sous nos yeux. Mieux encore, nous serions en mesure de hâter l'évolution, nous pourrions contraindre la vie à progresser plus vite que son gré, puisque, en soumettant des insectes à un bombardement d'électrons, nous leur faisons produire à profusion des formes aberrantes. Pour ma part, je doute que la mutation représente le véritable chan-

gement évolutif; j'ai le sentiment qu'il a dû exister autrefois des variations d'un autre style, plus amples et plus constructives, et dont la nature actuelle ne nous fournit plus l'exemple. D'aucun seraient-ils tentés de voir là une solution paresseuse? Qu'ils songent que les plus entêtés d'actualisme sont bien forcés d'admettre que la vie ne se forme plus sur cette terre où il a bien fallu qu'elle se formât. C'est en vertu des mêmes pouvoirs de synthèse, aujourd'hui défailants, que la vie aurait apparu et qu'elle aurait évolué, qu'elle aurait surgi de l'inanimé et se serait haussée jusqu'à la conscience. Ainsi, dans le principe, la matière inorganique fut capable de s'animer, puis elle ne tarda pas à prendre ce pouvoir. Pendant quelque temps, la jeune vie fut apte à innover; mais peu à peu, les facultés évolutives se retirèrent d'elle. Aujourd'hui, elle a partout fourni sa course. Elle n'est plus construisante, évoluant. Nous appartenons à un vieil univers figé, stabilisé, tari dans ses possibilités novatrices, et qui, ayant une fois pour toutes fabriqué les modèles vivants, ne sait plus que les tirer à des nombres indéfinis d'exemplaires.

Le premier lecteur à nous fournir la référence exacte de l'ouvrage dont sont extraites ces lignes gagne un abonnement d'une année à *La Nation*.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

La FEPS et le suicide assisté

La Fédération des Eglises protestantes de Suisse a fait paraître récemment une brochure intitulée *Vivre la mort - un regard protestant sur les décisions en fin de vie*, qui a été présentée par la radio et les journaux; nous y avons fait allusion à la fin de notre article récent de *La Nation*, non sans marquer une certaine réserve à son endroit; il faut nous expliquer.

Parlant du suicide assisté, on peut avoir en vue le suicide lui-même, envisagé du point de vue éthique; par contre, le suicide assisté est un thème légal et pénal. La présentation de la FEPS ne distingue pas bien les deux niveaux: dans *24 heures*, le titre: «Les protestants contre le droit au suicide assisté», et en-dessous, un autre paragraphe: «Les catholiques sont au diapason»: on comprend ces affirmations comme un refus de toute indulgence.

Nous sommes dans le domaine du droit: «Non à un droit au suicide assisté» mais «oui à un droit juridique aux soins palliatifs». (Ce qui est déplaisant ici, disons-le tout de suite, c'est de détourner l'un des actes sur l'autre, car leur finalité n'est pas du tout la même, et il ne suffit pas de proposer une idée, même juste, pour remplacer une fausse; il faut encore qu'elles couvrent le même domaine. Par ailleurs, cette suggestion est ouvertement refusée par les partisans de l'euthanasie depuis toujours).

Mais quelques lignes plus loin (problème moral): Faut-il s'opposer au suicide assisté?... Les Eglises protestantes se gardent bien de trancher définitivement. «Il n'y a ni péché ni condamnation. Et *ultima ratio*, on peut l'admettre». Donc hésitation, et

finalement acquiescement prudent. Pourquoi? Pour des raisons qui nous paraissent plus que discutables. Il faut distinguer trois aspects, nous dit le texte: la protection de la vie, voulue par Dieu, l'assistance du prochain et le droit de chacun à l'autodétermination. Et aucun des trois «ne doit être érigé en principe absolu au détriment d'un autre». Passons pour les deux premiers, qui nous paraissent puisés à bonne source; mais le troisième sent plutôt sa philosophie mondaine, quelque chose comme le refus de reconnaître le péché d'Adam, l'égoïsme, l'autonomie ambiguë de la créature. Et ce n'est pas en baptisant, comme le voulait un professeur de théologie, un interdit, en le désignant comme une «transgression de l'intransgressable» qu'on change sa nature et le rend respectable.

Un autre théologien, Karl Barth, nous donne sur le sujet de la liberté, un éclairage plus évangélique: «La vie est donnée par Dieu avec la liberté de lui dire "oui", de l'approuver: cette liberté peut sembler à l'homme un lourd fardeau; mais il ne lui appartient pas de la transformer en souveraineté, c'est-à-dire de l'utiliser pour se nier soi-même, pour décider de se supprimer et pour agir en conséquence. Sous cette forme pas plus que sous une autre, il ne saurait y avoir une autojustification, une autosanctification, une autolibération et une autoglorification de l'homme».

On comprend l'intention des Eglises, qui veulent signifier qu'il n'est permis à personne de juger moralement un malade souffrant l'agonie et demandant une euthanasie; mais

prononcer par avance une indulgence, comme le fait la FEPS («Il n'y a ni péché ni condamnation»), est un acte qui n'appartient pas à une autorité humaine, et que l'humilité interdit de prononcer. On peut constater aussi que même les autorités pénales, devant les souffrances et les misères (financières, sociales, humaines) souvent rencontrées dans ces situations, ne condamnent pas. Un journal de droit médical allemand publie l'histoire de cinq cas de suicide administré, dans le cadre de familles et dans des conditions qui dépassent l'imagination, par le mari sur sa femme (trois fois) ou la mère sur le fils ou la fille (deux fois); dans trois cas, le jugement s'est terminé sur un non-lieu, dans les deux autres, il y a eu condamnation à la prison avec sursis.

Pour utiliser un vocabulaire contemporain, il faut faire la distinction entre la fin d'une vie (avec sa signification biologique) et la fin d'une existence humaine (ce qui fait référence à la personne en son unicité et dans toute l'étendue de son activité intellectuelle, sentimentale, sociale, spirituelle, dans son passé, son présent et son avenir, bref dans son humanité complète, dans son déroulement concret, avec les différents seuils qui s'ouvrent sur des états temporaires successifs: naissance, sevrage, enfance, adolescence, passage à l'âge adulte, rencontre avec l'autre sexe, vie assumée à titre responsable, économiquement indépendante, vieillesse et son inactivité forcée, enfin mort).

Ces étapes ne sont pas homogènes entre elles; elles marquent des ruptures, des changements de niveau; acceptées, endurées, elles sont facteur de progrès, de maturation; refusées, elles sont une fuite devant la réalité,

devant les exigences de son propre moi, un refoulement au sens de la psychanalyse; car l'homme, qui doit passer par ces différentes mues sans les esquiver, est, dès sa naissance, «angoissé de n'être que lui-même, limité, contingent»; le refoulement pourra devenir cause d'un malaise, d'une souffrance psychique ultérieure, d'une angoisse, et le suicide se présente alors comme une solution «trompeuse» à l'absurdité de la vie. La mort aussi est une occasion de compléter son existence, de grandir encore. Une vie équilibrée, bien remplie, suppose de nombreuses victoires.

Mais il ne suffit pas de suivre de bons conseils pour réussir sa vie en respectant tous les passages, et terminer par une mort exemplaire. La réalité est moins parfaite. Tout le monde n'est pas Alcibiade ou Alexandre. Mais on peut se référer aux expériences des médecins et infirmières qui accompagnent les mourants, particulièrement en prodiguant des soins palliatifs, et qui ont conscience de «permettre aux patients de mourir, et non de mettre fin à leur vie». «Au moment où l'être humain lâche prise, écrit une collaboratrice de Villeneuve, et même si tous les tourments ne sont pas totalement apaisés, il peut progressivement être dans sa plénitude, trouver en lui un lieu sain, non altéré par la maladie...» et d'ajouter combien cette sérénité se communique à son entourage et aux soignants.

Il y a ainsi des solutions vécues et satisfaisantes aux difficultés des fins de vie, et non pas un coup de gomme comme certains le souhaitent et d'autres s'en laissent convaincre.

GEORGES PERRIN

Séminaire 2008

LIGUE VAUDOISE

CAFÉ DU VIEUX-LAUSANNE, RUE PIERRE-VIRET 6, LAUSANNE • www.ligue-vaudoise.ch

Après les élections

LA DÉMOCRATIE EN QUESTION

MERCREDI 16 janvier 2008 à 20h00

PIERRE-GABRIEL BIERI
Le cirque électoral

JEAN-FRANÇOIS CAVIN
Le pouvoir émietté

MERCREDI 23 janvier 2008 à 20h00

OLIVIER KLUNGE
Du bon usage de l'égalité

JACQUES PERRIN
Le poison égalitaire

MERCREDI 30 janvier 2008 à 20h00

JULIEN LE FORT
Propositions de réformes

OLIVIER DELACRÉTAZ
Démocratie et totalitarisme

Les exposés seront suivis d'une discussion. L'entrée est libre.

Le Coin du Ronchon

Face de bouc!

Le début de l'année est un moment propice aux bonnes résolutions. A ceux qui n'ont pas l'intention de manger bio, de cesser de fumer, de faire plus de sport, de manifester leur solidarité ou de devenir démocrates, nous conseillons un engagement véritablement sain, honorable, original, matériellement facile à respecter et qui ne leur prendra que peu de temps: celui de ne pas s'inscrire sur *Facebook*.

Au cas où vous l'ignorerez, *Facebook* est un site internet dit «de réseau social», sorte d'annuaire *Who's who* populaire où chacun peut se créer une page personnelle contenant diverses informations, textes et photos qu'il choisit de montrer à tous les utilisateurs ou à ceux qu'il aura sélectionnés. *Facebook* permet de repérer des personnes qui ont les mêmes centres d'intérêt que soi, de se faire de nouveaux amis et de retrouver ceux que l'on a perdus de vue. Conçu il y a quatre ans comme un réseau fermé réservé aux étudiants d'Harvard, le site a été ouvert au public au printemps passé, devenant aussitôt un phénomène de société au point de rassembler à l'heure actuelle plus de cinquante millions de membres du monde entier.

Et c'est bien là le problème: vos amis, vos collègues, vos voisins possèdent bientôt tous leur page sur *Facebook* et vous regardent, vous qui per-

sistez depuis six mois à n'exister que dans le monde réel, comme une sorte d'Hibernatus récupéré d'un long séjour dans les glaces.

A demi-mot, certains vous avoueraient pourtant que «c'est tout en anglais», que «c'est juste pour le *fun*» mais que «ce n'est pas très passionnant», qu'ils sont fâchés de découvrir leurs photos privées réutilisées dans des contextes inappropriés et qu'ils ressentent quelque perplexité lorsque de parfaits inconnus sollicitent par voie électronique de devenir leurs amis. A cela s'ajoute que le suivi de toutes ces relations nécessite du temps, beaucoup de temps.

Si donc vous avez peu de temps à perdre et un nombre restreint d'amis à conserver (le fait que certains d'entre eux soient d'ores et déjà inscrits sur le «Machin» n'empêche pas qu'ils restent vos amis et que vous les aimiez beaucoup!), si le concept d'«annuaire mondial» vous apparaît aussi inepte que celui de «loi fédérale», si vous avez envie d'apprendre le russe avant l'anglais et si vous tenez décidément à faire le contraire de tous ceux qui ne font pas comme vous, alors adoptez la «négative attitude» et prenez la bonne résolution de rester à l'écart du grand «livre des faces». Juste pour le *fun*!

LE RONCHON